



Doc. 13586
01 octobre 2014

Le respect des obligations et engagements de l'Albanie

Amendement¹ n° 9

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 8.3, insérer le paragraphe suivant:

« exhorte les autorités à pleinement mettre en œuvre sans tarder les décisions de la Cour constitutionnelle et autres décisions de justice ; »

Déposé par:

BYLYKBASHI Oerd, Albanie, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
BENNING Sybille, Allemagne, PPE/DC
EßL Franz Leonhard, Autriche, PPE/DC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
MAYER Edgar, Autriche, PPE/DC
OBERWEIS Marcel, Luxembourg, PPE/DC
SCHOCKENHOFF Andreas, Allemagne, PPE/DC

1. 2014 - Quatrième partie de session

